

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-221

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 11

Après l'alinéa 149, insérer l'alinéa suivant :

« P. *bis*. – Au premier alinéa du II de l'article 154 *quinquies*, la référence : « I *bis* » est supprimée. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.